



Financement et indépendance de la Commission Electorale Nationale Indépendante aux élections de 2006 et 2011 en République Démocratique du Congo

[Financing and independence of the Independent National Electoral Commission for the 2006 and 2011
elections in the Democratic Republic of the Congo]

Yannick Liolocha Heradi*

*Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), Département des Sciences Politiques et Administratives,
Relations Internationales et Bonne Gouvernance, Kinshasa, République Démocratique du Congo*

Résumé

La question de la légitimité des dirigeants en République Démocratique du Congo, défraye la chronique depuis plus d'une décennie. Ainsi, une institution d'appui à la démocratie qui est la CENI a été mise en place et consacrée par la constitution de 18 février 2006 pour assurer l'indépendance et la neutralité du processus électoral pluralistes, démocratiques, transparentes et crédibles. Cette commission était perçue par la population comme une véritable opportunité pouvant, non seulement permettre au pays de sortir de sa crise, mais aussi assurer l'organisation des élections libres, transparentes et démocratiques ; avec une lourde responsabilité d'en assurer une gestion saine et transparente des fonds alloués aux opérations électorales. Il est ainsi démontré que le financement extérieur a compromis son indépendance, conduisant à une administration parallèle et à des élections contestées. Ce constat soulève des interrogations sur l'impact du financement sur son indépendance et les principaux domaines de dépenses. Les défis logistiques et les contrôles financiers internes et externes sont des facteurs qui ont entravé ses missions.

Mots clés : CENI, financement, indépendance, crédibilité, élection

Abstract

The question of legitimacy of the leaders in the Democratic Republic of Congo has been in the headlines for more than a decade. Thus, a democracy support institution, which is the CENI, was set up and consecrated by the constitution of February 18, 2006 to ensure the neutrality of the electoral process. This commission was perceived by the population as a real opportunity that could not only allow the country to emerge from its crisis, but also ensure the organization of free, transparent and democratic elections ; with a heavy responsibility for ensuring sound and transparent management of the funds allocated to electoral operations. It is thus demonstrated that external financing has compromised its independence, leading to parallel administration and contested elections. This finding raises questions about the impact of financing on its independence and the main areas of expenditure. Logistic challenges and internal and external financial controls are factors that have hindered its operations.

Keywords: CENI, financing, independence, credibility election

*Auteur correspondant : Yannick Liolocha Heradi, (yannickliolocha2017@gmail.com), Tél. : (+243) 826 074 148

Reçu le 16/02/2024 ; Révisé le 27/02/2024 ; Accepté le 22/03/2024

<https://doi.org/10.59228/rcst.024.v3.i1.71>

Copyright: ©2024 Liolocha. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

1. Introduction

La question de la légitimité des dirigeants en République Démocratique du Congo, défraye la chronique depuis plus d'une décennie. En vue de mettre fin à cette grave crise et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et de la société civile réunis en dialogue intercongolais ont convenu, dans l'accord global et inclusif signé à Pretoria, en Afrique du Sud, le 17 décembre 2003, de mettre en place un nouvel ordre fondé sur une nouvelle constitution démocratique. Celle-ci servirait de base pour que le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants à l'issue d'élections libres, pluralistes, démocratiques, transparentes et crédibles. ([Exposé de motif constitution de la RDC du 18 février 2006](#)).

En effet, une institution d'appui à la démocratie qui est la CEI a été mise en place et consacrée par la [constitution de la RDC du 18 février 2006](#) pour assurer l'indépendance et la neutralité du processus électoral (art.154). Cette dernière est un organisme de droit public congolais autonome, neutre et dotée de la personnalité juridique, elle jouit de l'autonomie administrative et financière, et bénéficie de l'appui de la communauté internationale ([Accord global et inclusif, 2002](#)).

En effet, par la [loi organique n°10/003 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CEI](#), les législateurs congolais ont pensé au changement des organes de la CEI à la modification de son appellation et son fonctionnement.

Ainsi, les parties se sont mis d'accord pour instaurer une commission électorale qui réponde à ses exigences. La [constitution de la transition du 5/04/2003](#) a réaffirmé cette volonté du dialogue inter congolais à son 2^{ème} chapitre ([art.154 et 160](#)) et la [loi organique n°04/009 du 05/06/2004 de la CEI](#) clarifie la mission de la CEI qui devait être remplacée par la CENI, avec comme mission de permettre au pays de sortir de sa crise, mais aussi assurer l'organisation des élections libres, transparentes et démocratiques. Ce sont ces organes qui avaient la lourde responsabilité d'organiser les élections et d'en assurer la crédibilité à travers une gestion saine et transparente des fonds alloués aux opérations électorales. Des fonds qui doivent alors être financés par le gouvernement.

Traditionnellement les élections sont l'apanage des pouvoirs publics qui en assurent la liberté, la transparence et la régularité selon qu'on est dans un

système politique flexible ou dans un autre système moins flexible. L'élection comme une procédure par laquelle les citoyens choisissent entre eux des représentants qui sont censés avoir la capacité de bien gérer l'Etat à leur nom, nécessite de moyens conséquents.

A cet effet, il convient de signaler qu'en 2006, les élections ont été financées à 80% par les bailleurs des fonds, et donc, par la communauté internationale et, à plus 70% en 2011 par le gouvernement congolais. Il s'est avéré alors que ces financements ont apparu comme un instrument de marchandage, entamant par ce fait, l'indépendance fondamentale de cet organe que ce soit en 2006 et en 2011.

Notre problématique s'articulera autour des questions principales suivantes :

- Comment juger l'indépendance de la CENI au regard de ces financements intérieurs et extérieurs ?
- Quelles ont été les principales lignes de dépenses de ces fonds et en quoi étaient-ils servis ?
- Quels sont les problèmes liés à l'organisation des élections en République Démocratique du Congo ?

Dans cet article, nous cherchons à savoir, non seulement l'impact du financement sur l'indépendance de la CENI, mais également de savoir les problèmes liés à l'organisation des élections en République Démocratique du Congo, dans le cas échéant, proposer des pistes de solutions.

L'efficacité d'une recherche scientifique dépend largement du choix de la méthode et des techniques appropriées ([Lalande, 2002](#)).

Pour atteindre l'explication de notre objet d'étude, nous avons fait appel à l'analyse systémique de David EASTON ([Grua, 2006](#)).

La méthode étant abstraite, nous avons été obligées de recourir à certaines techniques pour l'assouplir ([Grawitz, 1986](#)). [Mucchielli \(1996\)](#) considère la technique documentaire comme celle qui utilise la documentation écrite qui a paru sur le problème ou les problèmes connexes.

Ce travail couvre la période allant de 2005 à 2013, moments de la première et deuxième législature. Il s'est déroulé dans la ville province de Kinshasa étant donné que c'est le siège de la CENI.

2. Littérature

2.1. De la création de la CENI en République Démocratique du Congo

2.1.1. Contexte de création

En ses [articles 211 et 222](#), la [Constitution de 2006](#) confie à la Commission Électorale Nationale Indépendante la mission d'assurer la régulation du processus électoral et référendaire. En tant qu'institution d'appui à la démocratie, cette commission est appelée à jouer le rôle principal dans l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes et dans la consolidation d'un Etat de droit en République Démocratique du Congo ([Exposé de motif de la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI](#)).

Elle s'appuie sur l'expérience acquise par Commission Électorale Indépendante régie jadis par la [loi n°04/009 du 5 juin 2004](#), en application de la Constitution de la Transition.

2.1.2. Mission et attributions de la CENI

La CENI a pour mission d'organiser, en toute indépendance, neutralité et impartialité des scrutins libres, démocratiques et transparents.

A cet effet, elle exerce les attributions ci-après :

- Organiser et gérer les opérations préélectorales, électorales et référendaires notamment l'indépendance et enrôlement des électeurs, l'établissement et la publication des listes électorales, le vote, le dépouillement, la centralisation et l'annonce des résultats provisoires ;
- Transmettre les résultats provisoires à la juridiction compétente pour proclamation des résultats définitifs ;
- Passé de marches afférentes aux opérations préélectorales, électorales et référendaires conformément à la législation en vigueur ;
- Élaborer les prévisions budgétaires et le calendrier relatif à l'organisation des processus électoraux et référendaires ;
- Vulgariser en français et en langues nationales les lois relatives au processus électoral et référendaires ;
- Examiner et publier les listes des candidats ([Exposé de motif de la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI](#)).

2.2. Financement des élections de 2006 et 2011

2.2.1. Financement de 2006

Pour fonctionner, la CEI avait besoin des moyens. Ces moyens sont principalement financiers. Il en est ainsi de cette section où nous essayons d'apprécier les moyens financiers mis par le pouvoir public congolais appuyé par l'extérieur à la disposition de la CEI.

a) *Les financements nationaux*

L'organisation des élections en République Démocratique du Congo est d'abord une affaire nationale avant d'être internationale. La [loi n° 04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attribution et fonctionnement de la commission électorale indépendante](#) stipule en son article 20 que la commission électorale indépendante élabore ses prévisions budgétaires conformément à la loi financière et les transmet au gouvernement.

Le financement du référendum et des élections repose essentiellement sur la dotation du Gouvernement de la RDC ainsi que l'appui budgétaire de partenaires au développement. La part de l'Etat congolais dans le financement de l'ensemble de scrutins prévus pendant la transition est de 10% des dépenses contre 90% pour la communauté internationale ([PNUD, 2007](#)).

En réalité, tel n'est pas le cas. L'Etat congolais a été très modeste ; sur une prévision budgétaire de 430 millions de dollars, l'Etat aurait contribué seulement en termes de 28 millions de dollars. L'Etat congolais avec son armée et sa police ont, ensuite, essayé d'apporter un service minimal à la CEI.

Malgré le délabrement de ses infrastructures, il a mis en possession de la CEI les locaux pouvant abriter les bureaux administratifs et les entrepôts pour garder les matériels électoraux. Par son pouvoir discrétionnaire, il avait réquisitionné les écoles et les églises pour abriter les bureaux de vote pour un bon déroulement des élections.

b) *Financements internationaux*

Que ça soit en 2006 et 2011, la communauté internationale a affiché sa volonté à aider l'Etat congolais dans l'organisation des élections. Dans le cadre de la [résolution 1493 \(2003\) du Conseil de Sécurité des Nations Unies](#) qui encourageait la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC en sigle), en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non

gouvernementales à apporter une assistance entre autres à la préparation et à la tenue des élections sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo. Etant donné la nature des défis à relever et le niveau des ressources en jeu, les bailleurs ont considéré que le Programme des Nations Unies pour développement (PNUD en sigle) était le seul organisme à mesure d'assurer une gestion rationnelle et transparente des fonds (Résolution des Nations Unies, 2003).

La communauté internationale est intervenue à plus de 90% du budget de la CEI. Les prévisions budgétaires des opérations électorales étaient estimées à 430 millions de dollars dans sa totalité (PNUD, 2007).

Elle réunissait le coût des opérations logistiques estimé à 103 millions de dollars, le budget électoral estimé à 185 millions de dollars et le coût du transport du matériel et du personnel pendant les opérations électorales (PNUD, 2007). Ce budget tient ainsi compte de différentes contraintes et de la possibilité d'un deuxième report de transition.

Il sied de noter que le plus grand défi des opérations électorales est l'immensité du pays, avec une superficie de 2.345.410 km² et le quasi inexistence des voies de communication ainsi que les conditions météorologiques très inquiétantes dans un pays où il pleut huit mois dans l'année. Mais la communauté internationale était déterminée à apporter la paix en République Démocratique du Congo (Bureau de l'information politique, 2022).

2.2.2. Les financements des élections de 2011

Comme en 2006, les élections de 2011 ont connu de problèmes des moyens d'ordre financiers. Bien que le contexte électoral ait été marqué par des retards durant les années 2007 à 2009, le Gouvernement congolais a désormais manifesté sa volonté de mener à bien le prochain cycle électoral.

Le Gouvernement a fait une déclaration d'intention de prendre en charge l'intégralité du coût des élections de 2011, estimé à près de 350 millions de dollars américains. Pour y arriver, la constitution a été révisée au mois de janvier 2011, notamment pour instituer un système électoral à un tour pour l'élection présidentielle sous prétexte que le pays n'a pas d'argent pour supporter un scrutin à deux tours (Thamba, 2011).

Mais le contexte sectoriel est resté marqué par les mêmes contraintes que les élections de 2006, liées au processus tel que le manque d'infrastructures de transport et de communication, les défis logistiques et

la nécessité de renforcement de la capacité de la CENI.

C'est ainsi que les bailleurs des fonds ont de nouveau soutenu le processus électoral 2011-2013 principalement à travers une contribution au panier commun du Programme d'Appui en Cycle Electoral (PACE) géré par le PNUD.

Pour preuve, l'Union Européenne (UE) avait apporté sa contribution pour un montant de 47 millions d'Euros soit 67.000.000 de dollars américains sur base d'une requête du Gouvernement congolais à l'UE (PNUD, 2012).

Pour l'ensemble du cycle 2011-2012, le gouvernement congolais a pris en charge 69,4% soit 694.833.755 USD et le reste, 30,6% soit 306.123.772 USD était pris en charge par les partenaires internationaux (PACE 20,27%, logistique Monusco 7,5% et autres partenaires 2,86% (Thamba, 2011).

La part du gouvernement congolais était libérée progressivement en fonction des dispositions des ressources financières de l'Etat. La CENI a rencontré beaucoup de difficultés par le non-respect du chronogramme d'exécution des activités vu que les fonds n'étaient pas souvent rendus disponibles à temps opportun. Cet état de chose a amené la CENI à avoir beaucoup de dettes envers les tiers.

En observant le financement de la CEI et de la CENI, on constate que, la CEI avait beaucoup plus bénéficiée de l'apport externe qu'interne dans la mesure où la communauté internationale qui s'est engagée à accompagner les processus électoraux mais surtout à financer majoritairement les élections de 2006, sur le plan technique, financier que politique, l'implication de cette communauté internationale s'est révélée dans l'ensemble d'une utilité certaine mais aussi celle-ci à entraîner des conséquences négatives majeures. En effet, il ressort des données disponibles que l'organisation de ces dernières élections avait été évaluée à près de 350 millions d'euros dont la part de l'Union Européenne était majoritaire. Pour avoir déboursé une somme colossale pour assister la RDC dans son processus électoral.

2.2.3. Les principales lignes de dépenses de ces fonds

a) Les élections de 2006

Le financement des élections en République Démocratique du Congo a reposé essentiellement sur la dotation du Gouvernement ainsi que sur appui budgétaire de partenaires au développement.

Etant donné que la nature des tous les défis à relever et le niveau des ressources en jeu, les bailleurs ont

considéré que le PNUD était le seul organisme en mesure d'assurer une gestion rationnelle et transparente des fonds.

L'appui budgétaire de partenaires au développement était mobilisé et géré par le projet d'Appui au Processus Electoral au Congo (APEC) dont le projet fut signé le 29 septembre 2004.

Le projet a été réalisé par le PNUD selon la modalité d'exécution directe, en raison de la jeunesse de la CEI et de la multiplicité de bailleurs impliqués dans le processus électoral. Le montant initial du budget APEC était de 270,9 millions de dollars américains. Au départ, la campagne d'identification et d'enrôlement était estimée à 110 millions de dollars américain, le scrutin référendaire à 27,2 millions de dollars américain et la série de scrutins combinés devait coûter 70,7 millions de dollars américains, pour un exercice financier prenant fin en août 2006 (PNUD, 2012).

Mais les scrutins combinés du 30 juillet et du 29 octobre 2006 ont coûté près de 115 millions de dollars et au bout de ligne, le projet APEC a assuré la gestion de 283 millions de dollars au titre d'appui au processus électoral (PNUD, 2012).

Le rapport de l'évaluation du Projet d'Appui au Processus Electoral au Congo établi en avril 2007 par le PNUD révèle que le budget initial a été largement sous-évalué. En effet, certains coûts tels que celui des bulletins étaient difficilement estimables sans la connaissance du système électoral que la RDC allait adopter.

Ce fonds n'a malheureusement jamais pu être constitué. Par ailleurs, le coût du personnel national et international est passé de 39,8 millions à 121 millions de dollars américains. On trouve d'autres augmentations substantielles dans les coûts du matériel électoral pour les scrutins de juillet et d'octobre 2006. D'après le rapport d'évaluation du PNUD, le décalage entre les promesses de financement des bailleurs et les dates réelles des décaissements à causer des retards dans le calendrier d'acquisition de matériels importants.

b) Les élections de 2011

Les fonds qui ont été mis à la disposition de la CENI englobent les différentes opérations du processus électoral à savoir :

- La poursuite et clôture de la révision du fichier électoral (94.797.844 USD) ;
- L'organisation des élections présidentielles et

législatives nationales (264.343.559 USD) ;

- L'organisation des élections législatives provinciales (169.083.971 USD) ;
- L'organisation des élections locales (226.221.991 USD) ;
- L'opérationnalisation et renforcement des capacités (171.910.163 USD) ;
- L'appui logistique Monusco 74.600.000 USD (PNUD, 2012).

Il ressort que le gouvernement congolais a pris en charge pour les scrutins combinés du 28 novembre 2011 plus de 75% des dépenses liées aux opérations électorales.

2.4. Les défis liés au financement et à l'indépendance de la commission électorale nationale et indépendante

Ce point s'attache à relever les défis qu'entrave la CENI dans l'accomplissement de ses missions.

Par voie de conséquence, il s'emploie à proposer des pistes de solution pour faire face à ces défis et ainsi, organiser dans les conditions optimales des élections libres, démocratiques et transparentes.

Avant d'aborder la question des défis des élections de 2006 et 2011, il sied d'appréhender d'abord les différents problèmes auxquels peut faire face l'organisation des élections en République Démocratique du Congo

2.4.1. La problématique de l'organisation des élections en République Démocratique du Congo

Le 30 juin 2003, la République Démocratique du Congo inaugurerait une nouvelle ère avec l'installation du gouvernement de transition après plus de cinq années de conflit sanglant et trois ans d'un processus de négociation politique laborieux.

Deux textes capitaux : la [constitution de 2006](#) et [l'accord global et inclusif](#) ont régi la période de transition et en fixant la durée à vingt-quatre mois à compter de la formation du gouvernement de transition. L'objectif principal de transition était l'organisation de la tenue des élections libres, transparentes et démocratiques. L'investiture du Président de la République élu à l'issue de ces élections va marquer la fin de la période transitoire ayant démarré le 30 juin 2003, la RDC ne dispose que, de quelque mois pour organiser les élections locales, législatives et présidentielles.

Pour un pays aussi vaste et qui manque totalement d'expérience en matière d'organisation d'élections démocratiques, le défi est de taille car il

fallait tout recommencer en partant du recensement de la population jusqu'au fichier électoral, en passant par le découpage des circonscriptions électorales. Les défis à relever dans l'organisation des élections demeurent nombreux en plus du temps imparti, au risque de compromettre les échéances arrêtées.

Le processus électoral devrait démarrer par un recensement général de la population. Certains experts ont estimé qu'un recensement général de la population congolaise répartie sur un territoire aussi immense, aux voies de communication délabrées, n'était pas possible dans 20 mois (Ngangué, 2005).

Au-delà des défis propres à la République Démocratique du Congo d'organiser des élections libres, démocratiques et transparentes, point n'est besoin de rappeler les multiples contraintes sur les quelles bute une consultation électorale en Afrique. Elle est très risquée politiquement et trop coûteuse financièrement pour quasiment tous les Etats africains. Les finances publiques ne peuvent pas en couvrir entièrement le frais, d'où le recours au financement extérieur et intérieur, et aux observateurs internationaux (Maindo, 2001).

Parmi ces défis, nous pouvons principalement citer ceux qui sont liés à la sécurisation du processus et celui de l'état des infrastructures routières et communicationnelles.

2.4.2. *Les problèmes liés à la sécurisation du processus électoral*

La sécurisation est une question fondamentale dans le processus électoral en République Démocratique du Congo. La question est prise à cœur par les acteurs au processus, nous citons la communauté internationale et les autorités locales, dans laquelle a été créée une sous-commission technique sur la sécurisation des élections. Les travaux de ces commissions ont abouti à l'adoption le 06 Mai 2004 du plan de sécurisation des élections.

Mais l'intégration lente des forces armées et de police, la persistance des groupes armés étrangers sur le sol congolais notamment au Nord-Est de la République Démocratique du Congo avec la présence des miliciens hutus Rwandais, l'activisme de miliciens congolais qui créaient l'instabilité en Ituri et au Nord Katanga ainsi que la lenteur des programmes de désarmement et de réintégration des groupes armés Congolais, constituent des éléments qui pourraient perturber le bon déroulement des élections.

Pour ce faire, il faudrait la formation de 32.000 policiers congolais, l'accélération de l'intégration des brigades de forces armées de la République Démocratique du Congo ainsi que la poursuite des opérations de brassage surtout dans le Nord et le Sud-Kivu.

Le paiement et l'alimentation régulière des militaires de policiers. Un appui conséquent à la police en termes de logistique, nous citons ici les matériels roulants et les moyens de communications.

2.4.3. *Les problèmes liés aux infrastructures et des logistiques*

Ici on va essayer d'aborder les défis des infrastructures et des logistiques qui pouvaient être relevées par aux élections de 2006 et de 2011.

a) *Les problèmes relevés aux élections de 2006*

Depuis qu'elle est devenue fonctionnelle en Aout 2004 avec la prestation de serment de l'ensemble de ses membres, la CEI s'est attelée aux préparatifs des élections conformément à ses attributions. Mais elle aurait connu beaucoup de retard dans l'exécution de ses activités, en raison des plusieurs exigences qu'il faudrait remplir avant la tenue des élections.

Le délabrement de l'infrastructure et des voies de communication recommandant un appui logistique conséquent. La première tâche de la CEI consisterait à affiner son organisation structurelle et à compléter son déploiement dans toutes les onze provinces et dans plus de 64 localités du pays.

Ensuite, elle devrait posséder des bureaux et des entrepôts dans les provinces, villes, territoires et quartiers. Elle aurait aussi finalisé l'opération d'identification de 9.000 centres d'inscriptions et des 50.000 bureaux de vote à travers le territoire congolais et recruter à cette fin 200.000 agents électoraux.

b) *Les problèmes relevés aux élections de 2011*

Après son investiture, le bureau de la CENI devait donc relever plusieurs défis, notamment (CENI, 2011) :

- Elaborer un calendrier réaliste en vue de l'organisation du scrutin couplé présidentiel et législatif national dans les délais constitutionnels. Malgré le dialogue amorcé, le refus de la classe politique de négocier un éventuel report ou un quelconque découplage de ces deux scrutins en dehors de ce délai de sept mois car, pour la classe politique congolaise, tout dépassement du délai constitutionnel devait obligatoirement conduire à un gouvernement de

transition. Certains acteurs politiques ont même parlé de l'élaboration d'un mémorandum qui définirait comment gérer le pays à l'expiration du mandat du président sortant à la date du 06/12/2011. C'est par le souci de rompre avec la culture de partage équitable et équilibré du pouvoir que la CENI était obligée d'élaborer un calendrier qui amènerait obligatoirement les électeurs congolais aux urnes et qui respecterait la constitution de la RDC qui appelle à l'alternance du pouvoir après tous les cinq ans ;

- Mobiliser et recouvrer les fonds destinés aux opérations électorales étant donné que la CEI n'avait laissé dans ses comptes et livres que moins de huit millions de dollars américains ;
- Recevoir et traiter les candidatures en prévision des élections législatives nationales dans un contexte caractérisé par le retard de la convocation d'une session extraordinaire pour l'adoption du projet de loi portant répartition des sièges, la lenteur observée par les deux chambres dans l'examen du dit projet, sans tenir compte du caractère contraignant du calendrier électoral, le dépôt tardif des dossiers des candidats dont près de 14.000 sur 18.864 dossiers déposés à la veille de la clôture de l'opération d'inscription des candidatures avec des conséquences sur la préparation des maquettes des bulletins de vote et leur production à l'extérieur du pays ;
- Recruter et former plus de 350.000 agents électoraux sur l'étendue du territoire national dans un temps très limité en puisant dans la base des données de la CEI avec le risque de clientélisme et de familiarité tissés entre les acteurs politiques et les agents électoraux ;
- Attendre l'adoption par les deux chambres du parlement de la loi sur la répartition des sièges avant de procéder à l'identification et au repérage de plus de 63.865 bureaux de vote à installer dans les écoles et autres lieux publics répartis sur le territoire national sans modifier le calendrier ;
- Dans un contexte d'abandon par les partenaires qui s'y étaient pourtant engagés, rendre disponibles les fonds, commander le matériel électoral non sensible (urnes, isolements) et sensible (bulletins de vote, fiches de résultats) et en assurer le transport adéquat entre les lieux de

production et les hubs de réception, puis dans les 210 sites de formations et enfin dans les 63.865 bureaux de vote en respectant la date du scrutin du 28 novembre 2011.

Nous venons d'énumérer les principaux problèmes, préalables à l'organisation des élections en République Démocratique du Congo et qui avaient besoin d'un financement conséquent pour pallier aux défis de l'organisation des élections libres, crédibles, transparentes et démocratiques.

c) Comment mettre fin à cette situation ?

Ainsi du décryptage de cette étude, comme les commissions électorales sont les reflets de la société congolaise dont le budget est très extériorisé et très divisée avec un impact très négatif des tenants du pouvoir qui acceptent difficilement leur échec aux élections cause pour laquelle, ils militent pour le contrôle de la commission électorale.

Eu égard à ce qui précède, nous suggérons ce qui suit :

- Que les prévisions de la prise en charge budgétaire des élections soient insérées annuellement dans le budget national de l'Etat en raison du caractère cyclique des élections ;
- Que l'Etat congolais couvre toutes les dépenses du processus électoral afin de jouir de la plénitude de sa souveraineté tout en restant loin dans la prise de décision ;
- Qu'il soit milité pour diminuer le coût des élections en regroupant les différents scrutins ;
- Qu'il soit conjugué un apport des collectivités décentralisées et de l'Etat.

En somme le problème de financement des élections reste un enjeu majeur pour un pays post conflit tel que la République Démocratique du Congo. La CEI et la CENI étant le fruit d'une société malade de la gouvernance, ne pouvaient pas échapper aux tares de cette société au point de la calquer. Un pays dépendant avec un budget à plus de 70% financé par l'extérieur, le processus électoral ne pouvait que subir cette dépendance. La bipolarisation de l'espace politique congolais a aussi joué négativement sur la consolidation de la neutralité et de l'indépendance de la CENI qui s'est très mal comportée financièrement pour la gestion des élections.

3. Conclusion

La présente étude a exploré le financement et l'indépendance de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) en République Démocratique du Congo. Il est ainsi démontré que le financement extérieur a compromis son indépendance, conduisant à une administration parallèle et à des élections contestées. Ce constat soulève des interrogations sur l'impact du financement sur son indépendance et les principaux domaines de dépenses. Les défis logistiques et les contrôles financiers internes et externes sont des facteurs qui ont entravé ses missions. Il est recommandé de poursuivre les recherches pour évaluer davantage la légitimité de l'assistance internationale dans le domaine de l'observation des élections.

Références bibliographiques

- Accord global et inclusif signé à Pretoria, le 16 décembre 2002, adopté le 04 avril 2003 à Sun City.
- Bois, B. (2006, mai). Les élections présidentielles au Tchad. *Jeune Afrique*, n° 2364, 6.
- Constitution de la République Démocratique du Congo, *J.O.R.D.C.*, numéro spécial, du 18 février 2006.
- Exposé de motif de la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI, *J.O.R.D.C.*, numéro spécial, 28 juillet 2010, p. 3.
- Exposé de motif de la Constitution du 18 février 2006, *J.O.R.D.C.*, numéro spécial, 18 février 2006.
- Grawitz, M. (1986). *Méthodes des sciences sociales*. Dalloz, Paris.
- Grua, F. (2006). *Méthode des études de droit*. Dalloz, Paris.
- Lalande, A. (2002). *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris, PUF.
- Loi n° 04/009 du 5 juin 2004 portant organisation et opération de la Commission Electorale Indépendante, *J.O.R.D.C.*, numéro spécial, 5 juin 2004.
- Maindo, M. (2001). *Voter en temps de guerre; Kisangani (RD Congo) 1997. Quête de légitimité et conquête de l'espace politique*. Paris, L'Harmattan.
- Muchelli. (1966). *Questionnaire dans l'enquête psychosocial scientifique*. Paris, Dalloz.
- Ngangue, R. N. (2005, septembre). La RDC sur la voie d'élection. *MONUC Magazine*, n° 22, 13.
- Ngoma, B., Otemikongo, M. & Moswa, M. (2010). Démocratie et participation à la vie politique : une évolution des premiers pas dans la troisième République. *Afrimap*, 12-13.
- PNUD. (2007). *Rapport d'évaluation du projet d'appui au processus électoral au Congo*.
- PNUD. (2012). *Rapport d'évaluation du Programme d'appui en cycle électoral*.
- Résolution 1493 (2003) du Conseil de Sécurité des Nations-Unies du 28 juillet, Newyork.
- Thamba, T. R. (2011). *Financement et régulation internationaux du processus électoral en RDC*. [Mémoire de Licence, UNIKIN].
- CENI. (2011). *Rapport final du scrutin du 28 novembre 2011*.